



1 cotisation = 3 ADHESIONS !

En adhérant à votre association départementale, vous devenez membre du réseau départemental, régional et national ! Bénéficiez d'un accompagnement expérimenté et de terrain ! Prenez part à un réseau structuré : + de 6 000 collectivités adhérentes en France. Et comme l'union fait la force, nous avons besoin de votre soutien pour mener à bien l'ensemble de nos actions.

ELU(E)S, ENGAGEZ-VOUS POUR LA FORÊT ET LE BOIS !

Aménagement du territoire, emploi et filières locales, transition énergétique, maîtrise d'ouvrage, foncier et desserte forestière, valorisation de la forêt communale, gestion des risques.. Nous sommes là pour vous accompagner !



Vous défendre Vous représenter

Nous défendons vos intérêts auprès des institutions en charge des problématiques forestières et territoriales et sommes en contact direct avec les ministères. Nous sommes votre porte-parole et l'interlocuteur officiel de l'Etat sur les questions forestières.



Vous accompagner dans le développement local

Nous accompagnons les projets territoriaux pour promouvoir les filières forêt-bois locales. Nous sommes en capacité de vous aider à intégrer les enjeux de la filière locale dans vos politiques. Nous sommes à vos côtés à toutes les étapes de vos projets bois-construction et/ou bois-énergie. Nous proposons des solutions adaptées aux territoires pour résoudre les problèmes fonciers.



Vous donner les outils et vous (in)former en permanence

Nous proposons un catalogue de formations allant de la gestion forestière de votre patrimoine, aux enjeux fonciers locaux. Nous adaptons nos formations à vos besoins spécifiques. Nous proposons des visites de chantiers innovants, de sites exemplaires. Nous vous communiquons une information actualisée en permanence.



Que vous soyez propriétaire de forêt ou non, la gestion de votre territoire et l'utilisation des ressources locales vous concerne !

BULLETIN D'ADHESION 2020

Envoyé en préfecture le 02/02/2021
Reçu en préfecture le 02/02/2021
Affiché le 02/02/2021
ID : 034-213401508-20210126-DEL21_01_26_07-DE

Communes forestières
Hérault

ADHEREZ

Parce que vous partagez nos valeurs

Défendre les intérêts des Collectivités, fédérer et représenter les élus

Garantir la gestion durable des forêts et leur caractère multifonctionnel

Faire de la filière forêt bois un atout de développement pour les territoires

Promouvoir l'usage du bois local en circuits courts et de proximité

Contribuer à l'autonomie énergétique des territoires

ADHEREZ

Nous sommes à vos côtés !

La forêt et le bois une solution au coeur de vos projets de territoire!



+ de 680 adhérents en Occitanie (communes, EPCI, départements)



+ de 2 100 personnes formées élus, techniciens de collectivités, partenaires



+ de 110 sessions de formation, visites de chantiers et d'entreprises innovantes organisées



73 Territoires accompagnés pour leur stratégies forestières opérationnelles



+ de 1 070 chaufferies au bois suivies de l'idée à l'approvisionnement



+ de 200 projets bois-construction accompagnés pour valoriser le bois local




+ de 70 Plans Climat accompagnés pour intégrer les enjeux de la filière.

BAREME DE COTISATION 2020

1.1 ADHESION DIRECTE

Le montant de la cotisation annuelle due par une commune ou un autre organisme est le suivant :

Population		Montant de la cotisation	Revue nationale
0	500	110 €	<p>35 € (en option)</p> <p>oui <input type="checkbox"/></p> <p>non <input type="checkbox"/></p> 
501	3 000	150 €	
3 001	15 000	250 €	
15 001	40 000	600 €	
Plus de 40 001		1 500 €	
Autres organismes (hors EPCI)		600 €	

1.2 ADHESION VIA UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les Communes peuvent adhérer via leur intercommunalité.

Dans ce cas, l'EPCI paie une cotisation égale à la somme des cotisations de chaque commune qui le composent diminuée de 15 %. L'EPCI est alors membre et dispose d'une voix pour les votes à l'Assemblée Générale. Chaque commune qui compose l'EPCI est également membre à part entière et dispose également d'une voix pour les votes en Assemblée Générale.

BENEFICES OUVERTS PAR L'ADHESION

La représentation des intérêts de votre commune aux échelles départementale, régionale et nationale par le réseau des Communes forestières ;

L'abonnement à lettre d'information mensuelle nationale *COFOR Info* et la lettre d'information régionale ;

L'accès à l'ensemble des services proposés par l'association : formations, visites, rencontres thématiques, etc.

Un accompagnement individualisé sur demande pour toutes les questions liées à la gestion forestière et à la valorisation du bois.

BULLETIN D'ADHESION

- ▶ à renvoyer par mail – herault@communesforestieres.org
- ▶ à compléter directement en ligne : www.collectivitesforestieres-occitanie.org/cofor34

Collectivité : Nombre d'habitants :

Mail :

La commune DECLARE :

- adhérer aux Communes forestières de l'Hérault, après avoir pris connaissance des statuts de ladite association ;
- s'engager à respecter les statuts de l'association et notamment à payer une cotisation annuelle aux Communes forestières de l'Hérault conformément au barème en vigueur.

Par défaut, le titulaire est le Maire et le suppléant est le 1^{er} adjoint.

Vous pouvez changer ces représentants par voie de délibération à adresser à l'association.

	Personne titulaire désignée	Personne suppléante désignée
Nom / Prénom		
Fonction		
Mail		
Portable		

Fait à, le

Cachet de la Commune et signature du Maire

Montant de cotisation réglé : €

RIB : 13485 00800 08910390189 43 – IBAN : FR76 1348 5008 0008 9103 9018 943 – BIC : CEPARPP348

Numéro de mandat administratif	Numéro de bordereau	Perception de	En date du

Merci de nous retourner ces éléments par mail (herault@communesforestieres.org) au moment du mandatement afin de nous faciliter la détermination de l'origine du mandatement. **Une facture peut vous être éditée sur simple demande.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Ces informations suivantes seront utilisées pour constituer un fichier type Excel à l'usage interne des membres et des personnels de l'association des communes forestières de l'Hérault ainsi que de l'Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat : occitanie@communesforestieres.org